

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE: 04.92.61.00.37 TELECOPIE: 04.92.61.28.02

Département des Alpes de Haute-Provence **COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2022-07-04

DECISION DU MAIRE

ANIMATIONS 2022 « Fifi Rubato » POUR LES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES CLAIR DE LUNE ET LES P'TITS VOLI

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Fifi Rubato pour six animations prévues durant l'année 2022 dans les deux crèches collectives municipales

DECIDE

ARTICLE 1: de signer une convention avec :

Fifi Rubato pour 6 animations de deux heures chacune dont les dates sont à définir et dont le coût est de 80€ de l'heure soit 960€ pour la totalité de la prestation. Cette somme sera à partager équitablement entre les deux structures municipales soit 480€ pour clair de lune et 480€ pour les p'tits voli

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence et « Fifi Rubato ».

Fait à Sisteron, le 27 juillet 2022

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 30/06/2023 Å 14h32

RECU EN PREFECTURE le 27/07/2022 Application agréée E-legalite.com